DOSSIER DE PRESSE

Inauguration du premier site 4G multi-opérateurs de France issu du dispositif de couverture ciblée du "New Deal Mobile"

Les opérateurs télécoms tiennent leurs engagements d'accélération des déploiements de la 4G dans les territoires.

Le premier site de France 4G à 4 opérateurs issu du dispositif de couverture ciblée dans le cadre du "New Deal Mobile" a été inauguré le jeudi 11 juillet 2019 par **Julien DENORMANDIE**, Ministre chargé de la Ville et du Logement, **Jean-Baptiste LEMOYNE**, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères, **Patrice LATRON**, Préfet de l'Yonne, **Didier CASAS**, Vice-président de la Fédération Française des Télécoms, **Maryline MARTIN**, Directrice du site de Guédelon, **Paulo DA SILVA MOREIRA**, Maire de Treigny et les élus locaux.

Ce pylône de téléphonie mobile est situé en pleine forêt, sur le site du château médiéval de Guédelon, qu'il dessert avec des débits de plusieurs dizaines de Mb/s. **Il représente une illustration concrète de l'accélération de la mise en œuvre du "New Deal Mobile" sur le territoire.** La FFTélécoms souligne l'implication exemplaire de l'ensemble des partenaires dans la réalisation de ce projet.

Le dispositif de couverture ciblée est un des grands axes de l'accord historique ou "New Deal Mobile" conclu entre les opérateurs de téléphonie mobile et les pouvoirs publics. **Les opérateurs se sont engagés à construire 5 000 nouveaux sites et à les financer intégralement.** L'identification des points à couvrir par ces sites est réalisée par les collectivités elles-mêmes.

Ainsi, au niveau national, près de 1 200 sites de ce dispositif ont été identifiés entre juillet 2018 et juillet 2019. Parmi cette liste, **25 sites ont été identifiés dans l'Yonne. Le site de Guédelon est le premier à être construit, intégralement financé et mis en service par les opérateurs.**

Le "New Deal Mobile" prévoit la généralisation de la 4G sur l'ensemble des réseaux et le passage en 4G des communes du programme "Zones blanches - centres-bourgs".

Au niveau national au 31 mars 2019 :

- **Plus de 66 000 sites** mobiles étaient déjà passés en 4G sur les 81 000 sites mobiles tous opérateurs confondus en service ;
- **Plus de 10 700 sites** sont passés en 4G depuis la mise en œuvre du "New Deal Mobile".

Pour permettre une réussite opérationnelle de l'accord, un **guide pratique à destination des maires** a été réalisé par la FFTélécoms en partenariat avec les associations de collectivités. Les opérateurs réaffirment leur volonté de travailler de concert avec les élus locaux et les associations d'élus au profit de l'aménagement du territoire.

La Fédération Française des Télécoms dans un souci de transparence et de pédagogie a mis en ligne sur son site internet :

- Un compteur national pour suivre l'évolution des déploiements mobiles : **http://bit.ly/NDMchiffres310319**

- Une plaquette pédagogique sur les grandes étapes de déploiement d'un site mobile depuis la loi ELAN à destination des élus locaux et parlementaires **: http://bit.ly/NDMPlaquette2019**

Le point sur la couverture mobile en Bourgogne-Franche-Comté et dans l'Yonne

En région Bourgogne-Franche-Comté (BFC)

La région BFC comptait 5 579 sites tous opérateurs confondus au 31 mars 2019. Parmi ces sites, 3 545 sites étaient équipés en 4G. Entre le 31 mars 2018 et le 31 mars 2019, 562 nouveaux sites sont passés en 4G.

Départements BFC	**Sites mis en service 4G entre le T1 2018 et T1 2019**
Côte-d'Or	91
Doubs	126
Haute-Saône	77
Jura	59
Nièvre	28
Saône-et-Loire	86
Territoire de Belfort	28
Yonne	**67**
TOTAL	**562**

Au 31 mars 2019, 2 034 sites doivent encore migrer vers la 4G. Sur ces 2 034 sites, 1 716 se trouvent sur des pylônes mutualisés à quatre opérateurs et représentent la majeure partie de l'effort de passage en 4G. Cela correspond à 429 pylônes multi-opérateurs (couvrant **638 communes**).

Départements BFC	Pylônes multi-opérateurs qui passeront en 4G au plus tard fin 2022	Nombre de communes concernées
Côte-d'Or	110	177
Doubs	50	70
Haute-Saône	72	110
Jura	40	59
Nièvre	56	89
Saône-et-Loire	40	65
Territoire de Belfort	2	2
Yonne	**59**	**66**
TOTAL	**429**	**638**

En outre, **15 pylônes multi-opérateurs** des anciens programmes gouvernementaux devront être construits : la maîtrise d'ouvrage est assurée par la collectivité concernée.

Dans le département de l'Yonne

L'Yonne comptait **804 sites** tous opérateurs confondus au 31 décembre 2018. Parmi ces sites, **549 sites** étaient équipés en 4G. Entre le 31 mars et le 31 décembre 2018, **67 nouveaux sites** sont passés en 4G.

Au 31 mars 2019, **255 sites** doivent encore migrer vers la 4G. Sur ces 255 sites, **228 sites multi-opérateurs se trouvant sur 59 pylônes et couvrant 64 communes** devront passer en 4G d'ici fin 2022. Pour les **11 sites** restants, ils devront quant à eux migrer vers la 4G au plus tard fin 2020. **Par ailleurs, 1 pylône multi-opérateurs 4G est désormais en service à Châtel-Censoir depuis mai 2019.**

Dans l'Yonne, ce sont également **25 sites 4G** qui, entre fin 2019 et fin 2020, seront construits par les opérateurs au titre du dispositif de couverture ciblée (arrêté des 485 sites de 2018, arrêté complémentaire de 115 sites de 2018, et premier arrêté de 2019).

Enfin, il ne faut pas oublier les 7 pylônes de l'ancien programme "zones blanches" qui sont en cours de construction par le département et seront activés par les opérateurs une fois les infrastructures mises à disposition par le département.

> Liste des sites du dispositif de couverture issu des arrêtés de 2018 et 2019 dans l'Yonne :

Communes de l'Yonne	Nombre de sites
Lucy le Bois	1
Asquins	1
Escamps	1
Grimault	1
Lac du Bourdon (Saint-Fargeau et Moutiers-en-Puisaye)	1
Bois d'Arcy	1
Chantier médiéval de Guédelon (Treigny)	1
Domaine équestre de Chevillon	1
Bussy-en-Othe	2
Perreux	1
Chevillon	1
Sommecaise	1
Marsangy / Rousson / Chaumot / Bussy-le-Repos / Veron / Villeneuve-sur-Yonne	8
Saint-Privé	2
Courgenay	1
Chailley	1
TOTAL	**25**

En savoir plus

En 2018, La France compte **47,7 millions de clients actifs sur les réseaux 4G (+6,1 millions)**, ces derniers ayant consommé, en moyenne, **6,7 Go de données par mois**.

Quels délais entre la construction du site et sa mise en service ?

L'accélération de la couverture attendue par le "New Deal Mobile" nécessite en effet une **simplification des démarches administratives** à la mesure des enjeux pour notre pays.

Grâce à la mobilisation des opérateurs et de l'État, 5 mois ont été gagnés pour simplifier le calendrier administratif. Pour rappel, en France, il fallait en moyenne entre 18 et 24 mois, du fait des démarches administratives, entre le dépôt du projet de construction d'un pylône et son allumage définitif. En Allemagne ou encore au Royaume-Uni, ce délai est divisé par 5 !

Quels sont les investissements des opérateurs ?

Les opérateurs télécoms accélèrent les déploiements sur tout le territoire en ayant investi près de **9.8 milliards d'euros en 2018** pour installer, déployer, maintenir les infrastructures fixes et mobiles. Le montant des investissements a augmenté de 40% en 4 ans. Le New Deal Mobile est un investissement de 3 milliards d'euros réalisé par les opérateurs.

En quoi cette mutualisation 4G est-elle une prouesse technique ?

La mutualisation des installations est réalisée au travers de la technologie de Ran Sharing 4G et sa mise en œuvre par les quatre opérateurs est sans équivalent dans les autres pays.

L'accord historique ou "New Deal Mobile", c'est quoi ?

Les opérateurs ont signé en janvier dernier un accord historique ou "New Deal Mobile" avec les pouvoirs publics pour accélérer la couverture mobile. Cet accord permet à très court terme de trouver une solution pour les nombreuses communes du programme zone blanche qui ne disposent pas encore de pylône.

Vous pouvez retrouver toutes les informations avec les infographies ci-dessous :

- En quoi consiste cet accord ?
- Comment les opérateurs vont-ils le mettre en place ?

DÉPARTEMENT DE L'YONNE (89)

Projection du "New Deal Mobile"
à l'horizon 2020-2022

Sites 4G mutualisés du dispositif de "couverture ciblée"

1 site activé

24 sites quadri-opérateurs construits à l'horizon 2021

34 sites potentiels sur les **14** zones à prioriser de l'Atlas

Pylônes multi-opérateurs

1 pylône équipé en 4G

59 pylônes qui passeront en 4G au plus tard fin 2022

Sites en propre d'opérateurs

67 sites équipés en 4G depuis le 1er trimestre 2018

19 sites qui passeront en 4G au plus tard fin 2020

7 pylônes des anciens programmes zones blanches restants à construire

Sites passés en 4G avant la mise en œuvre du "New Deal Mobile"

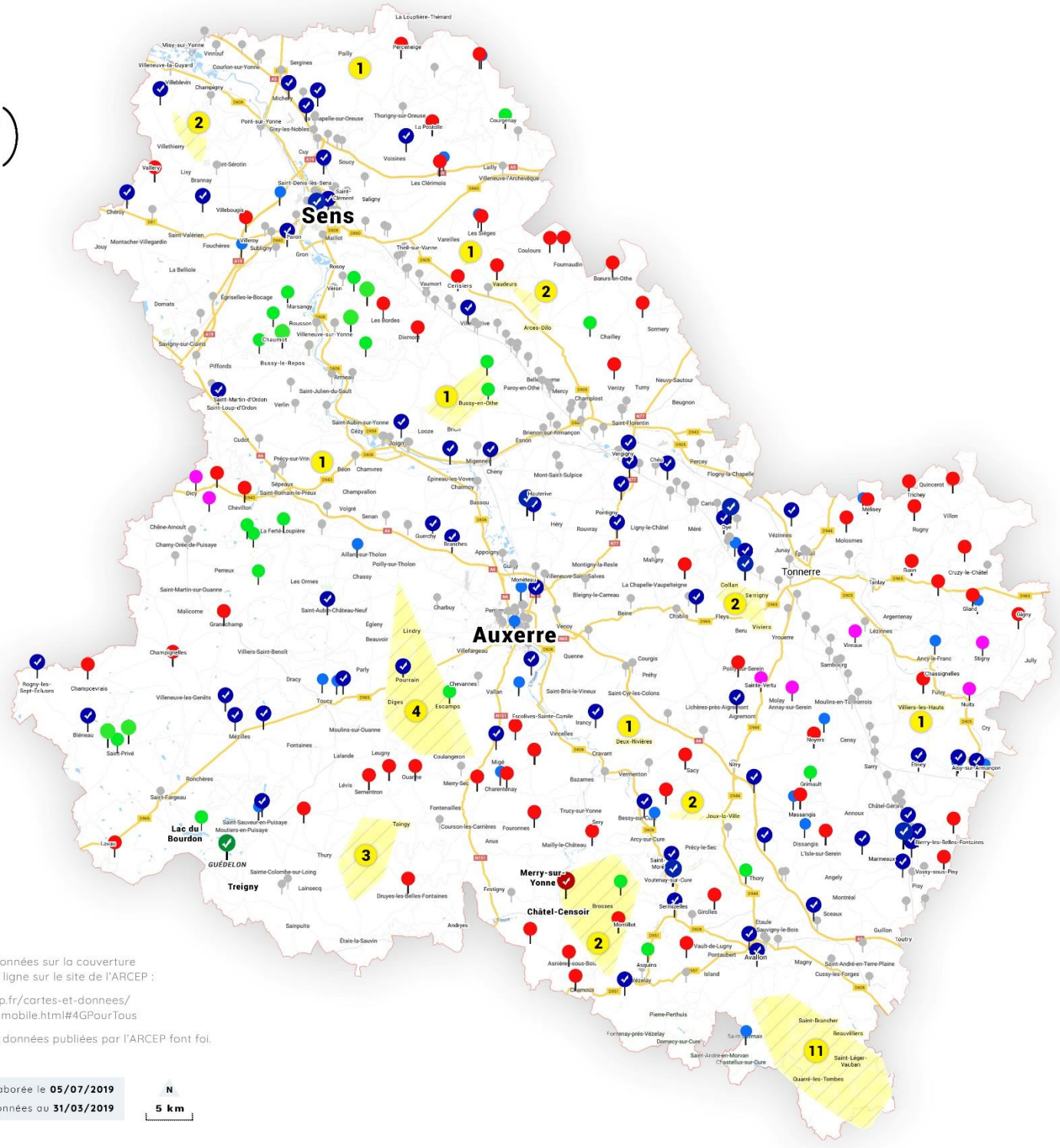

Source : données sur la couverture mobile en ligne sur le site de l'ARCEP :

www.arcep.fr/cartes-et-donnees/new-deal-mobile.html#4GPourTous

Seules les données publiées par l'ARCEP font foi.

Carte élaborée le **05/07/2019**
Données au **31/03/2019**

N

5 km

Un accord visant à :

Généraliser la 4G sur le réseau existant

Une accélération qui concerne les axes de transport

55 000 km d'axes routiers prioritaires seront couverts à **100 %** d'ici fin 2020

23 000 km du réseau ferré régional le seront à **90%** d'ici fin 2025

Une accélération supérieure à 5 ans

par rapport aux obligations existantes

Passage en 4G d'ici 2020 des sites 2G/3G de chaque opérateur et des sites du programme zones blanches centres-bourgs d'ici fin 2022.

Adopter un nouveau « thermomètre » pour la couverture mobile : la « bonne couverture* »

5 000

nouveaux sites pour généraliser la bonne couverture

Mise en œuvre d'un **« dispositif de couverture ciblée »** destiné à identifier **5 000 nouveaux sites** par opérateur définis par l'État en concertation avec les élus locaux

- **2 000 sites mutualisés** déployés en priorité dans les zones blanches les plus habitées
- **3 000 sites au-delà,** pour n'importe quel type de lieu (zones habitées, zones touristiques ou économiques, ...)

En plus du dispositif de couverture ciblée, les opérateurs devront densifier leur réseau mobile pour amener une « bonne couverture » à terme.

* telle que définie par l'ARCEP – monreseaumobile.fr

Améliorer la couverture à l'intérieur des bâtiments

Il s'agira notamment de développer la voix sur Wi-Fi (ou VoWiFi), à savoir utiliser le réseau Wi-Fi pour bénéficier des services mobiles. Retrouvez le guide pratique « Comment améliorer la couverture indoor ».

rendez-vous sur le site www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTindoor

Développer des offres 4G fixes

dans les zones identifiées par le Gouvernement

Comment ?

L'État publiera annuellement une liste de zones à couvrir,

à l'issue d'une concertation avec les collectivités locales.

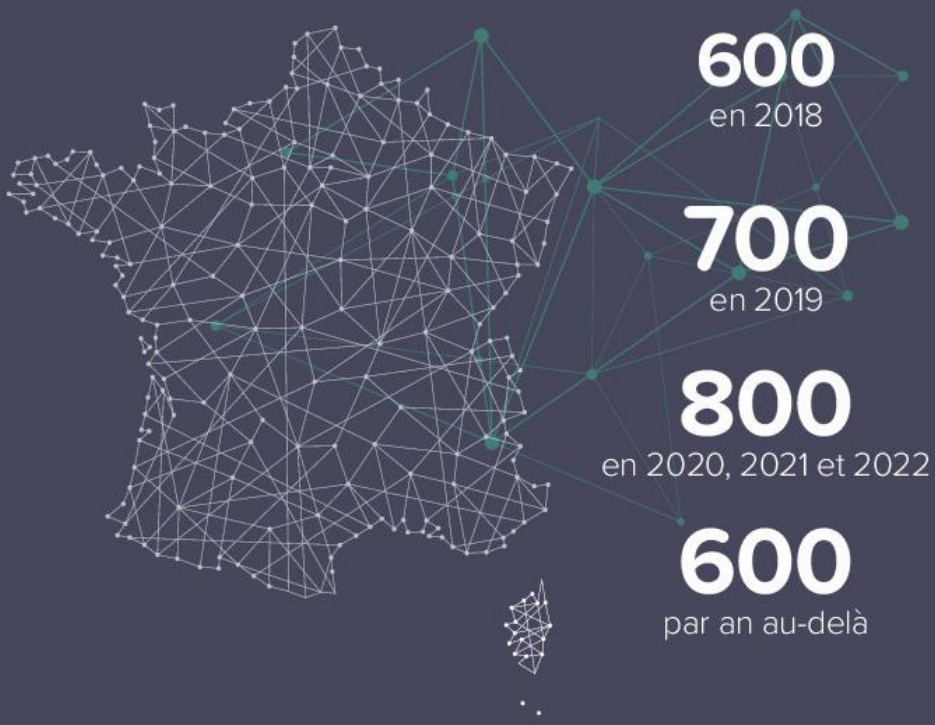

600
en 2018

700
en 2019

800
en 2020, 2021 et 2022

600
par an au-delà

Engagement des opérateurs d'investir plusieurs milliards d'euros supplémentaires d'ici cinq ans.
Cet investissement s'ajoutera aux investissements importants déjà réalisés par le secteur - **8,9 milliards d'euros** investis dans les réseaux en 2016.

Les opérateurs déploieront ensuite leurs équipements de manière mutualisée,
l'avancement des déploiements sera suivi sur le site de la Fédération et au travers des cartes de couverture mobile de l'ARCEP.

Les opérateurs ont déjà publié plusieurs solutions d'amélioration de la couverture à l'intérieur des bâtiments.
Ils continueront de développer ces solutions pour qu'elles soient accessibles au plus grand nombre.

retrouvez notre guide sur
www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTindoor

À savoir

Le dispositif de couverture ciblée prend la suite, pour les collectivités locales qui le souhaitent, des programmes précédents : **zones blanches centres-bourgs et France Mobile.**

Le programme zones blanches centres-bourgs avait été initié **dès 2003** et visait à équiper **3 856 communes** en voix et internet mobile – soit **7% du territoire.**

France Mobile servait de plateforme d'échanges avec les élus sur la couverture mobile et devait permettre l'équipement, à terme, de **1 300 sites** au-delà des centres-bourgs.

rendez-vous sur le site
www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTAccord

Qu'est-ce qu'un site ou pylône mutualisé ?

Chaque opérateur réalise lui-même une partie des sites et accueille les autres opérateurs.

La mutualisation peut donc prendre plusieurs formes – partage ou non des éléments actifs – en fonction de la configuration de la zone à couvrir.

PARTAGE D'INSTALLATIONS

PASSIVES

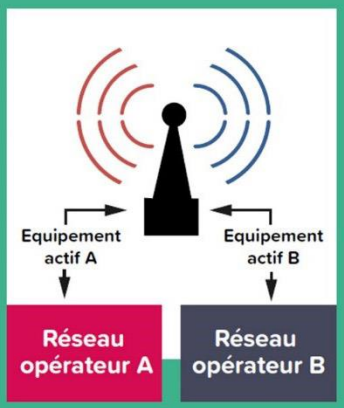

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux équipements actifs de celui-ci

ACTIVES

MUTUALISATION DES RÉSEAUX

Des fréquences de A et B sont utilisées de façon séparées

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de celui-ci

MUTUALISATION DE FRÉQUENCES

Des fréquences de A et B sont utilisées conjointement

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A ou B de façon indifférenciée

ITINÉRANCE

Seules des fréquences de l'opérateur A sont utilisées

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A

Créée en 2007, la Fédération Française des Télécoms réunit les opérateurs de communications électroniques en France. Elle a pour mission de promouvoir une industrie responsable et innovante au regard de la société, de l'environnement, des personnes et des entreprises du secteur, en défendant les intérêts économiques de ses adhérents et en participant à la valorisation de la profession au niveau national et international.

Contact presse : Fédération Française des Télécoms / sbrun@fftelecoms.org / 06 47 47 15 76

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS